

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE AU SEIN DU RÉSEAU DES PISCINES DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23, 2° ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

**CONSIDERANT** que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face au besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximum de six mois;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de garantir un accueil et un service de qualité répondant aux critères de sécurité pour le public durant toute la période estivale, et d'assurer la continuité du service public au sein du réseau des piscines de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard il convient de créer 121 emplois non permanents ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Sont créés 121 emplois non permanents pour faire face au besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité durant la période estivale au sein du réseau des piscines de Grand Paris Sud Est Avenir, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/05/23
Accusé réception le	03/05/23
Numéro de l'acte	DC2023/431
Identifiant télértransmission	094-200058006-20230406-lmc144090-AU-1-1

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 3 mai 2023.

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe, Adjointe  
au Directeur Général des Services,



Signé  
Sonia BRUNET-BARAT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	03/05/23
Accusé réception le	03/05/23
Numéro de l'acte	DC2023/431
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230406-lmc144090-AU-1-1

Mise en ligne le 04/05/2023

**Emplois non permanents pour faire face à un besoin saisonnier au sein du réseau des piscines de GPSEA**

<b>Emploi</b>	<b>Grade correspondant</b>	<b>Service</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Mois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Rémunération calculée sur la base de :</b>
Agent de caisse/entretien	Agent technique	Réseau des piscines	TC	1 <sup>er</sup> au 31 mai 2023	3	367 (IFSE 37,89€)
Agent de caisse/entretien	Agent technique	Réseau des piscines	TC	1 <sup>er</sup> au 30 juin 2023	4	367 (IFSE 37,89€)
Agent de caisse/entretien	Agent technique	Réseau des piscines	TC	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2023	19	367 (IFSE 37,89€)
Agent de caisse/entretien	Agent technique	Réseau des piscines	TC	1 <sup>er</sup> au 31 août 2023	22	367 (IFSE 37,89€)
Agent de caisse/entretien	Agent technique	Réseau des piscines	TC	1 <sup>er</sup> au 30 septembre 2023	9	367 (IFSE 37,89€)

BNSSA Ou BEESAN	ETAPS	Réseau des piscines	TC	1 <sup>er</sup> au 31 mai 2023	9	513
BNSSA Ou BEESAN	ETAPS	Réseau des piscines	TC	1 <sup>er</sup> au 30 juin 2023	10	513
BNSSA Ou BEESAN	ETAPS	Réseau des piscines	TC	1 <sup>er</sup> au 31 juillet 2023	17	513
BNSSA Ou BEESAN	ETAPS	Réseau des piscines	TC	1 <sup>er</sup> au 31 août 2023	19	513
BNSSA Ou BEESAN	ETAPS	Réseau des piscines	TC	1 <sup>er</sup> au 30 septembre 2023	9	513